



Au niveau national, la totalité du gisement de chaleur fatale supérieur à 100 °C dans l'industrie est évaluée à 51 TWh et est répartie comme suit :

- 40 % liés aux pertes des fumées de fours ;
- 32 % liés aux pertes des buées des séchoirs ;
- 28 % liés aux pertes des fumées des chaudières.